GALA EDIS

14E ÉDITION

Employeur de choix

PRÉSENTÉ PAR Desjardins Entreprises

Cahier de mise en candidature 2026

jcmauricie.com

Jeune Chambre de la Mauricie

PRÉSENTATION

Le prix **Employeur de choix** reconnaît une entreprise ou une organisation de moins de 100 employés qui se démarque par le développement, l'adoption ou l'amélioration d'une ou des pratiques de gestion des ressources humaines, y compris, mais sans s'y limiter, celles relatives à la conciliation travail-famille, au milieu de travail, au développement des compétences ainsi qu'à la diversité et à l'inclusion, ou par une ou des méthodes novatrices en matière d'attraction et de mobilisation de la main-d'œuvre.

ADMISSIBILITÉ

L'entreprise ou l'organisation doit :

- Être membre en règle ou être représentée par un membre en règle (cotisation payée) de la Jeune Chambre de la Mauricie âgé entre 18 et 40 ans inclusivement au moment du dépôt de la candidature;
- Être située sur le territoire de la Mauricie, à Bécancour ou à Nicolet;
- Avoir un effectif comptant entre trois (3) et cent (100) personnes, excluant les membres du personnel saisonnier.

Ne sont pas admissibles :

- Le lauréat de la catégorie Pratiques RH de 2023;
- Les lauréats de la catégorie Employeur de choix de 2024 et 2025;
- Les membres du conseil d'administration de la Jeune Chambre de la Mauricie en poste ou qui l'ont été pour l'année 2024-2025.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Pour déposer une candidature pour le prix **Employeur de choix**, cliquez sur le lien ci-dessous pour remplir le formulaire.

Mise en candidature - Employeur de choix

Afin de faciliter le travail du jury et de s'assurer d'avoir l'essentiel des informations, veuillez noter qu'il y a un maximum de caractères à respecter à chaque question. Nous vous conseillons de rédiger vos réponses directement dans le formulaire, afin de respecter le nombre de caractères.

Vous aurez accès au formulaire jusqu'à **23h59 le 6 février 2026**. Après cette échéance, il ne sera plus possible de déposer une candidature.

Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées. La personne qui dépose une candidature est tenue de s'assurer de la bonne réception du dossier de candidature.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation du prix **Employeur de choix** sont établis pour faciliter l'évaluation des candidatures déposées et assurer, par la même occasion, l'utilisation d'un outil permettant une évaluation qui se veut la plus juste et la plus équitable.

- **Description de l'entreprise (max. 1 000 caractères)**
  Bref historique de l'entreprise, mission, date de fondation, taille de l'effectif. Courte description des produits ou des services offerts.

- **Description et mise en œuvre de la ou des pratiques (35 %) (max. 3 000 caractères)**
  Présentation détaillée de la ou des pratiques de gestion des ressources humaines mises en œuvre au cours des deux dernières années, par laquelle ou lesquelles l'entreprise se distingue, ainsi que les moyens déployés pour appliquer la ou les pratiques. Cohérence et synergie de l'initiative avec les autres pratiques de gestion en vigueur au sein de l'entreprise ou de l'organisation.

- **Mobilisation du personnel (20 %) (max. 1 000 caractères)**
  Expliquer dans quelle mesure le personnel a été consulté ou a pu participer au choix, à la définition ou à la mise en œuvre de la ou des pratiques.

- **Caractère distinctif (20 %) (max. 1 000 caractères)**
  En quoi les pratiques de gestion des ressources humaines sont-elles originales, novatrices ou remarquables? Elles doivent être efficaces et être appliquées (intégration dans le quotidien de l'organisation) de manière distinctive par rapport aux entreprises dans le même secteur d'activité (y compris les concurrents directs) ou à ce qui se fait en Mauricie (introduction de nouvelles pratiques peu présentes dans les organisations et entreprises de la région).

- **Retombées (20 %) (max. 1 000 caractères)**
  Retombées observées ou anticipées (mesurables et observables) découlant de la ou des pratiques de gestion des ressources humaines pour l'organisation.

- **Qualité de la rédaction et présentation de la candidature (5 %)**
  Cinq pour cent (5 %) du pointage sont attribués à la qualité de la rédaction et à la présentation du cahier de candidature. L'orthographe, la syntaxe et le vocabulaire seront des éléments vérifiés par le jury.

ENGAGEMENT DES FINALISTES

Les finalistes seront appelés à participer à un tournage de capsule vidéo visant à mettre en valeur leur entreprise.

Ils seront contactés par l'équipe du Gala Edis afin de convenir d'une date et d'une heure pour ce tournage, lequel pourrait avoir lieu au cours du mois de mars (sous réserve de

confirmation). Les finalistes devront se rendre disponibles et se présenter préparés, avec des propositions ou idées relatives au contenu de leur capsule.

La Jeune Chambre de la Mauricie et l'équipe du Gala Edis demeurent à la disposition des candidats pour toute question ou précision complémentaire.